

## PRESENTATION DES ACTIONS DE LA CIMADE

### La Cimade

Association de solidarité active depuis 1939, La Cimade agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 300 bénévoles engagé.e.s dans 93 groupes locaux et 130 salarié.e.s.

Présente en métropole et en outre-mer, La Cimade accompagne et défend plus de 110 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centre de rétention et en prison. Elle héberge chaque année plus de 200 personnes réfugiées dans ses centres de Béziers et Massy.

La Cimade mène des actions de plaidoyer, d'information et de sensibilisation, notamment lors de son festival Migrant'Scène, sur les enjeux migratoires. Elle mène des projets et des campagnes avec plus de 65 partenaires en France, en Europe et à l'international.

#### Pour aller plus loin

[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org) • [Rapports d'activité de La Cimade](#)

### La Cimade en prison

En milieu carcéral, l'association intervient, dans le cadre d'un partenariat signé avec la Direction de l'administration pénitentiaire en 2007, afin de rendre effectif l'accès au droit des personnes étrangères incarcérées : environ 150 bénévoles entrent dans 75 établissements pénitentiaires afin d'informer les personnes quant à leur situation administrative, et de les assister dans leurs démarches, quand celles-ci sont possibles. Au cours de l'année 2019, les équipes de La Cimade ont ainsi pu rencontrer près de 3 000 personnes détenues, au cours de plus de 6 000 entretiens.

#### Pour aller plus loin

[Synthèse 2019 des actions menées](#) •  
[Carte des établissements d'intervention](#)  
• [L'action décrite par celles et ceux qui la font](#)

L'action menée derrière les murs permet à La Cimade de développer et d'asseoir une connaissance technique et pratique qui se situe à la confluence du droit de l'exécution des peines et du droit des étrangers. En effet, sauf exceptions, il n'existe pas de différences légales de traitement entre les personnes détenues de nationalité étrangère et celles de nationalité française. Pourtant, eu égard aux particularités induites par leur statut administratif notamment, l'incarcération des ressortissant.e.s étranger.e.s recouvre des spécificités qu'il convient de prendre en compte. C'est notamment le cas au regard de l'accès au séjour, de la protection contre l'éloignement et des aménagements de peines.

Les formations proposées sont des formations à dominante juridique qui s'articulent autour de l'accès au droit des personnes étrangères, à partir des connaissances que l'association tire de ses interventions en milieu fermé.

## LA PERMANENCE « JUSTICE »

La Cimade constate que :

- ✓ La plupart du temps, **les démarches intentées depuis la prison doivent se poursuivre après la libération** : le temps pénal n'est pas nécessairement le temps administratif ;
- ✓ Les personnes **placées sous-main de justice** peuvent nécessiter un suivi spécifique, car les aménagements de peine comme les mesures alternatives à l'incarcération peuvent être mal connus de l'administration.

Aussi, **l'association agit également auprès des personnes étrangères sortantes de prison**. Cette permanence permet également d'apporter les réponses utiles aux familles et proches de personnes détenues, ainsi qu'aux différent·e·s agent·e·s pénitentiaires qui sont confronté·e·s, dans leur pratique professionnelle, aux difficultés vécues par les personnes détenues de nationalité étrangère. La permanence se concentre autour de :

- ✓ La **réponse aux courriers des personnes détenues**. Si les personnes écrivent d'une prison où La Cimade est présente, la demande est transférée à l'équipe sur place, sauf urgence ou situation particulière ;
- ✓ La **réponse aux sollicitations extérieures**, provenant d'acteurs et actrices varié·e·s : bénévoles d'associations dites *prison-justice*, familles et proches de personnes détenues, avocat·e·s, conseiller·e·s pénitentiaires d'insertion et de probation, etc. ;
- ✓ Le **suivi des personnes** qui font appel à La Cimade postérieurement à leur sortie de détention. La plupart des personnes reçues et suivies le sont sur renvoi des équipes « prison » de La Cimade, ou proviennent d'autres permanences de l'association.

### Contacts

#### Téléphone

Un numéro dédié est disponible : **01 44 18 72 65**



Ce numéro permet d'obtenir des informations juridiques et administratives et peut aboutir, si la situation le justifie, sur un rendez-vous. La ligne est écoutée les **mardis** et les **vendredis**.

#### Par courrier

**La Cimade – Service prison, 91 rue Oberkampf – 75011 Paris.**



Cette adresse permet aux personnes détenues d'obtenir des conseils quant à leur situation administrative. Le temps de réponse moyen se situe autour d'une dizaine de jours, à partir de la réception du courrier.

#### Par mail

Une adresse dédiée est disponible : [commission.prison@lacimade.org](mailto:commission.prison@lacimade.org). Cette adresse permet d'apporter un soutien technique et juridique sur le droit des personnes étrangères incarcérées, pour toutes personnes qui souhaiterait l'avis de La Cimade sur une situation précise.



**Attention ! Il ne s'agit pas d'une permanence d'accueil : la permanence reçoit sur rendez-vous uniquement.**